

COUVERTS COMME DES SALARIÉS

Wemind fait avancer les droits des freelances

Fédérer les freelances pour leur offrir la sécurité et les avantages dont bénéficient les salariés des grands groupes ? C'est l'objectif défendu par Wemind. Mutuelle, maintien des revenus, accès au logement, RC Pro et même comité d'entreprise, cette « néo-mutuelle » a fait de la protection des indépendants son cheval de bataille.

« **C'**est parce qu'on a vécu les avantages du salariat qu'on a eu l'idée de mieux assurer les indépendants. » Hind Elidrissi, cofondatrice de Wemind,

le martèle : aujourd'hui, des millions de travailleurs non-salariés sont mal couverts, ce qui les met en difficulté au quotidien, qu'il s'agisse de trouver un logement ou de faire face à un accident de santé. Cette ex-employée d'Axa en a elle-même fait l'expérience quand elle a troqué son CDI et par la même occasion sa « très bonne mutuelle et son super comité d'entreprise », pour le statut d'indépendante. Mais pourquoi le choix d'être à son compte devrait-il fatalement s'accompagner d'une faible

couverture sociale ? « L'idée est de retrouver des garanties collectives car plus on mutualise, plus les garanties peuvent être élevées », défend Hind.

ANCIENS ET NOUVEAUX INDÉPENDANTS

Il y a trois ans, avec son partenaire Mikael Uzan, lui aussi ex-salarié d'Axa, la trentenaire se lance le défi de mieux protéger les carrières mouvementées des freelances. Elle fait le tour des assureurs pour proposer une offre spécifique, sans succès : le projet est jugé trop risqué. Il en fallait davantage pour décourager le duo, qui lance sur internet un sondage géant. « Tu es indépendant dans les métiers de la création, de la communication, de l'informatique et du conseil, on te propose une couverture santé et logement,

tu es partant ? » En six mois, 10 000 personnes répondent à l'appel. Le buzz vaut signal. « Là, les assureurs ont commencé à nous suivre ! », sourit Hind. Un an plus tard, en juillet 2017, Wemind est opérationnel, et propose une mutuelle, une assurance logement, une aide juridique professionnelle et un comité d'entreprise, grâce à des garanties négociées auprès d'assureurs. « Les anciens indépendants détenaient un fonds de commerce, donc ils trouvaient normal de cotiser moins et d'être moins couverts. Aujourd'hui, nous sommes dans une économie de service, qui ne permet plus comme par le passé de capitaliser sur son activité pour financer sa retraite ou ses périodes d'inactivité. Les freelances ont compris qu'en se regroupant, on pouvait répartir cette prise de risque », observe Hind Elidrissi. En pratique, Wemind propose une protection complémentaire en fonction du statut de chacun, auteurs à la Maison des Artistes ou à l'Agessa, auto-entrepreneurs, en EIRL, EURL, SARL ou même en SAS et SASU.

LA NOUVELLE ARISTOCRATIE DU TRAVAIL

L'offre de base repose sur « Wemind Care », une couverture santé qui prend en charge les frais dentaires, optiques et d'hospitalisation, et qui maintient les revenus à partir de 3 jours en cas d'accident, de 30 jours en cas de maladie, et jusqu'à l'âge de la retraite en cas d'invalidité. En option, la garantie logement facilite la location d'un appartement, qui peut s'apparenter à un véritable



Mikael Uzan et Hind Elidrissi, fondateurs de Wemind.

© Philippe Barbosa

parcours du combattant en l'absence de CDI. À cela s'ajoute l'accès au comité d'entreprise avec des réductions de 10 à 40 % sur le cinéma, les parcs d'attraction, les locations et loisirs de vacances, le sport. Bien sûr, cette « sécurité » proposée par Wemind a un coût. « *La cotisation moyenne chez Wemind est de 100 euros par mois, ce qui peut sembler élevé au regard de mutuelles qui proposent des tarifs de 20 à 40 euros. Mais quand une mutuelle classique ne rembourse que les frais de santé, nous allons plus loin en versant 100 % des revenus en cas de maladie ou d'invalidité* », détaille Hind. Par ailleurs, l'offre Wemind Pro propose une responsabilité civile professionnelle. Pour 30 euros par mois, Wemind assure les freelances contre l'ensemble des dommages qu'ils pourraient causer à des clients, jusqu'à 500 000 euros. L'offre va plus loin que les garanties traditionnelles car elle inclut une assistance juridique professionnelle illimitée, utile « *pour la signature de contrats ou pour le recouvrement de factures impayées* », précise Hind. Structurée sous forme de SAS (Société par actions simplifiée), Wemind sera bientôt complétée par une association destinée à promouvoir les droits des indépendants, financée par les bénéfices de l'entreprise, et dont la gouvernance sera ouverte aux membres. « *Les freelances sont la nouvelle aristocratie du travail indépendant : prescripteurs, concernés... Ils incarnent une nouvelle génération d'indépendants* », défend Hind Elidrissi. Sa start-up a déjà convaincu 30 000 membres. Chacun d'eux cotise en fonction de son âge et de ses revenus. Le point avec trois cas de figure, Jérôme, Chloé et Cécile.



Wemind est une communauté qui permet aux freelances et indépendants de bénéficier des avantages des grands groupes : mutuelle, maintien des revenus, logement, aide juridique et comité d'entreprise.

En savoir plus sur wemind.io



JÉRÔME, GRAPHISTE, 29 ANS

Affilié à la Maison des Artistes

Moyenne des revenus mensuels : 1 800 euros nets

Jérôme cotise à hauteur de 78 euros, il a choisi l'offre de base de Wemind. S'il tombe malade ou se blesse, Jérôme a la tranquillité d'esprit de savoir que ses revenus seront maintenus à 100 % (50 % seront payés par la Maison des Artistes et Wemind complètera les 50 % restants). Pour l'heure, par chance, notre graphiste n'a pas eu à faire appel à cette garantie. Mais il s'est récemment trouvé confronté à un autre type d'imprévu : un mauvais payeur. Il a pu bénéficier de la prise en charge du recouvrement. Après collecte de l'impayé par Wemind, 85 % de la somme lui a été restituée. L'année prochaine, Jérôme projette de déménager, mais il n'est pas toujours simple de trouver un logement sans CDI. Il va donc souscrire la garantie logement, pour 3,5 % du montant de son loyer. De quoi convaincre des propriétaires frileux.



CHLOÉ, CONSULTANTE, 35 ANS

Auto-entrepreneuse affiliée à la Sécurité sociale pour les Indépendants (ex-RSI)

Moyenne des revenus mensuels : 3 000 euros nets

Chloé cotise à hauteur de 142 euros chez Wemind. Elle peut opter, dès 92 euros, pour une protection moins étendue. L'année dernière, cette passionnée de ski a fait une mauvaise chute qui lui a valu une rupture du ligament croisé. Avec deux jours d'hospitalisation et cinq semaines d'immobilisation, il lui a été impossible d'honorer ses rendez-vous, mais Wemind lui a versé

un complément de revenu afin de maintenir ses 3 000 euros mensuels. Pour trente euros supplémentaires par mois, Chloé a décidé d'opter pour la responsabilité civile professionnelle. De quoi aborder plus sereinement le conflit juridique qui l'oppose à l'un de ses anciens clients dans une affaire de défaut de conseil ayant entraîné un préjudice moral. Avec Wemind Pro, Chloé a pu faire appel à un juriste qui l'a conseillée pour régler au mieux la situation. Quelle que soit l'issue du procès, Chloé n'aura rien à déboursier, ni pour ses frais de défense ni pour les dommages et intérêts éventuels, jusqu'à hauteur de 500 000 €.



CÉCILE, DÉVELOPPEUSE, 31 ANS

Statut EURL, rattachée à la Cipav, la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales.

Moyenne des revenus mensuels : 5 000 euros nets

Cécile cotise à hauteur de 175 euros mensuels, elle a choisi une couverture maximum. Pour Cécile, la garantie salaire sera d'autant plus bénéfique que contrairement à la Maison des Artistes, la Cipav ne protège pas en cas d'arrêt maladie : sans mutuelle, Cécile n'a que le RSA comme filet de sécurité (et ses économies...). Avec Wemind, au contraire, elle est couverte ; elle pourra même bénéficier du dispositif Madelin, c'est-à-dire que ses cotisations seront déductibles fiscalement. Cécile est une hyperactive rarement malade, mais elle a dû faire face à des dépenses imprévues de santé, l'hiver dernier : la pose d'une prothèse dentaire. Elle lui a été remboursée par Wemind à 100 %, la prise en charge allant jusqu'à 500 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale.